Expert/e de la sécurité au travail et de la protection de la santé (DF)

Remplace: INFOformation&profession «Expert/e de la sécurité au travail et de la protection de la santé (DF), en consultation» du 17.05.2023

▷ Nouveau règlement d'examen professionnel supérieur approuvé par le SEFRI le 12 juillet 2023.

Description brève

Les experts/es de la sécurité au travail et de la protection de la santé (experts/es STPS) sont en charge de la sécurité au travail et de la protection de la santé des travailleurs. Ils/elles déterminent les dangers, apprécient les risques et dispensent des conseils. De plus, ils/elles garantissent et contrôlent que les mesures prises sont conformes au droit. Ils/elles contribuent significativement au travail de prévention dans le domaine STPS, encouragent le développement d'une culture de la prévention à long terme et se positionnent en tant qu'experts. Ils/elles travaillent dans toutes les branches dans des entreprises de toutes tailles, de préférence au sein d'un état-major en assumant une responsabilité technique, dans des sociétés de conseil spécialisées, dans le cadre de solutions MSST interentreprises, dans des organisations spécialisées ou auprès des organes d'exécution (notamment Suva, SECO et inspections cantonales du travail). Au sein de l'entreprise ou en tant que service spécialisé externe, les experts/es STPS collaborent étroitement avec la direction de l'entreprise, les supérieurs, les acteurs STPS et, selon la situation, avec les collaborateurs. Ils/elles soutiennent les personnes responsables dans le cadre des projets d'investissement.

Organe responsable

L'organisation du monde du travail suivante constitue l'organe responsable:

- Association faîtière suisse pour la formation professionnelle supérieure en sécurité au travail et protection de la santé à la place de travail (Association pour la formation professionnelle supérieure STPS)

Admission

Sont admis/es à l'examen final les candidats/es qui:

a) possèdent le titre de spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) avec brevet fédéral ou une qualification équivalente et peuvent justifier d'au moins trois ans de pratique professionnelle dans le domaine STPS depuis l'obtention de leur titre,

ou

b) ont suivi, en tant qu'ingénieur/e de sécurité, médecin du travail ou hygiéniste du travail, la formation complémentaire requise en vertu de l'ordonnance sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail (RS *822.116*) et peuvent justifier de trois ans de pratique professionnelle dans le domaine STPS depuis l'achèvement de cette formation.

Examen

L'examen final comprend les épreuves ci-après: 1.1. travail de diplôme (écrit, à réaliser au préalable), 1.2. entretien professionnel (oral), 2.1. étude de cas 1 (écrit), 2.2. étude de cas 2 (écrit), 3. mini-cas (écrit), 4.1. simulation de cas (oral), 4.2. réflexion (oral).

Titre

Les titulaires du diplôme sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Expert/e de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) avec diplôme fédéral
- Experte/in für Arbeitssicherheit und Gesundheitsschutz (ASGS) mit eidgenössischem Diplom
- Esperto/a della sicurezza sul lavoro e della protezione della salute (SLPS) con diploma federale

La traduction anglaise recommandée est:

- Expert in Occupational Safety and Health (OSH), Advanced Federal Diploma of Higher Education

Pour en savoir plus

Association faîtière suisse pour la formation professionnelle supérieure en sécurité au travail et protection de la santé à la place de travail (Association pour la formation professionnelle supérieure STPS)
www.diplom-asgs.ch

© Centre suisse de services Formation professionnelle l orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO
www.csfo.ch l **info-docu@csfo.ch** 16.08.2023